

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 6 janvier 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 V. 563** Vœu relatif à la candidature de la Butte Montmartre pour son inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture).

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Considérant que la butte Montmartre est indissociable du patrimoine et de l'Histoire de Paris ;

Considérant la multiplicité et la diversité des richesses patrimoniales de la butte, parmi lesquelles ses témoignages urbains et architecturaux inestimables, ses lieux emblématiques d'une époque où l'innovation de la vie artistique et des idées se faisait à Paris (Le Lapin Agile, le Bateau Lavoir, etc.) ;

Considérant que la butte et l'esprit montmartrois se perpétuent au-delà de ces legs du passé en continuant d'être une source d'inspiration vivante pour les arts (les artistes de la place du Tertre, la Cité Internationale des Arts, la Fête des Vendanges, etc.) ;

Considérant les caractéristiques naturelles exceptionnelles pour un site en plein cœur d'un centre urbain dense : caractère topographique, écosystème riche favorisé par les nombreux espaces verts publics et privés (vignes, squares Louise-Michel et Nadar, Arènes, jardin de la villa du Radet et les jardins privés des particuliers) et le développement de pollinisateurs (ruches au sein de l'Hôtel Particulier Montmartre, du Château d'Eau, de la rue Gabrielle, de l'Église Saint-Pierre de Montmartre et du musée de Montmartre) ;

Considérant que tous les éléments qui font le caractère de la butte fonctionnent comme un ensemble cohérent et interdépendant ;

Considérant que des millions de touristes viennent chaque année consacrer ce patrimoine matériel et immatériel et la singularité du paysage montmartrois (ses rues étroites et pavées, ses perspectives inégalables et ses points de vue sur l'horizon parisien), faisant du point culminant de la capitale l'une des trois premières destinations touristiques parisiennes ;

Considérant que ce tourisme est une chance, mais que nous restons extrêmement vigilants à ce que Montmartre reste un lieu de vie accueillant pour ses riverains et ses commerces de proximité et que chacun puisse y trouver sa place ;

Considérant la nécessité de poursuivre la politique volontariste menée sur le logement tant sur la construction de logements sociaux pour favoriser la mixité sur la butte, que sur l'encadrement du prix des loyers et la nécessaire régulation de Airbnb afin de limiter au maximum l'envol des prix de l'immobilier ;

Considérant que ce patrimoine doit être défendu tout en préservant la qualité de vie de celles et ceux qui y habitent, et en continuant à le faire évoluer comme nous l'avons fait l'année dernière avec les travaux de restauration de la place du Tertre ;

Considérant la valeur universelle de ce site qui, par son histoire et ses richesses, réunit plusieurs critères de sélection pour l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO qui n'en exige pourtant qu'un seul ;

Considérant enfin qu'une telle inscription consacrerait ce patrimoine exceptionnel et garantirait notre volonté de le préserver ;

Sur proposition d'Eric Lejoindre et des élu.e.s du groupe Socialiste et Apparentés,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris soutienne la reconnaissance de la valeur universelle de la Butte Montmartre en vue de la présentation du dossier devant les instances internationales de l'UNESCO.